

Résumé des coprésidents  
Réunion du Sous-comité du Programme d'investissement forestier (FIP)  
Washington  
Du mercredi 13 décembre au jeudi 14 décembre 2017

## Coprésidents

M. Muhammad Jaiteh (Gambie)  
M. Ben Green (Royaume Uni)

**POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR. OUVERTURE DE LA SEANCE**

1. La réunion du Sous-comité du FIP a été ouverte par la chargée de programme des FIC, Mme Mafalda Duarte
2. Conformément aux dispositions du paragraphe 25 du Règlement intérieur du Comité du SCF, le Sous-Comité a élu parmi ses membres un représentant d'un pays bénéficiaire admissible et un représentant d'un pays contributeur en tant que coprésidents du Comité pour un mandat de 18 mois à compter de la présente réunion.
3. Les pays bénéficiaires admissibles ont élu M. Muhammad Jaiteh (Gambie) pour représenter les pays bénéficiaires admissibles et les pays contributeurs ont élu M. Ben Green (Royaume Uni) pour représenter les pays contributeurs à cette réunion.

**POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

4. Les membres du Comité du FIP adoptent l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote FIP/SC.19/1.

**POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR. RAPPORT D'ACTIVITE ET SUR LES RESULTATS DU FIP**

5. Ayant examiné le document FIP/SC.19/3, intitulé Rapport d'activité et sur les résultats du FIP, le Sous-comité du FIP se félicite des progrès accomplis pour faire avancer les activités du FIP dans les pays pilotes.
6. Le Sous-comité apprécie l'analyse effectuée par l'Unité administrative des FIC, en collaboration avec les BMD et l'Administrateur, sur l'atteinte des résultats, la disponibilité des ressources, l'examen de la réserve de projets et les rapports sur l'évolution du portefeuille.
7. Le Sous-comité prend note de la décision du Comité du SCF (TFC) de suspendre l'approbation de tout financement autre que les financements pour la préparation de projets, jusqu'à ce que le TFC du SCF ait décidé de la marche à suivre lors d'une réunion intersessions du TFC du SCF qui se tiendra au plus tard le 28 février 2018. Pour donner effet à cette décision, le Sous-comité convient de suspendre l'approbation de tout financement au titre du PPCR, à l'exception des financements pour la préparation de projets.

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR. PLAN D'INVESTISSEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CONGO AU TITRE DU FIP**

8. Ayant examiné le document FIP/SC.19/4, intitulé Plan d'investissement de la République du Congo au titre du FIP, le Sous-comité du FIP approuve en principe le plan d'investissement
9. Le Sous-comité note que le plan d'investissement est également en cours d'examen par l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI) et pourrait être révisé à la suite de cet

examen. À ce titre, le Sous-comité invite le gouvernement de la République du Congo à soumettre toute révision du Plan d'investissement au Sous-comité pour information.

10. Le Sous-comité prend note de la demande de financement d'un montant de 24 millions de dollars (6,1 millions de dollars sous forme de don et 17,9 millions de dollars sous forme de prêt). Le Sous-comité réaffirme que tous les montants alloués sont proposés à titre indicatif à des fins de planification et que le financement sera approuvé sur la base de plans d'investissement et de projets de haute qualité, dans la limite des fonds disponibles.

11. Le Sous-comité rappelle sa décision de mai 2015 de mettre à disposition un montant maximum de 30 millions de dollars sous forme de don pour la mise en œuvre du DGM (y compris la composante mondiale et nationale), dans la limite des fonds disponibles. Le Sous-comité rappelle également sa décision ultérieure d'octobre 2015 approuvant les enveloppes indicatives (d'un montant maximum de 4,5 millions de dollars chacune) affectées à la composante nationale du DGM dans les six nouveaux pays pilotes du FIP, et l'enveloppe allouée à la composante mondiale du DGM.

**POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR.**

**PLAN D'INVESTISSEMENT DE L'ÉQUATEUR AU TITRE DU FIP**

12. Ayant examiné le document FIP/SC.19/5, intitulé Plan d'investissement de l'Équateur au titre du FIP, le Sous-comité du FIP approuve le plan d'investissement.

13. Le Sous-comité prend note de la demande en vue de l'obtention d'un montant de 24 millions de dollars (3,15 millions de dollars sous forme de don et 20,85 millions de dollars sous forme de prêt). Le Sous-comité réaffirme que tous les montants alloués sont proposés à titre indicatif à des fins de planification et que le financement sera approuvé sur la base de projets de haute qualité, dans la limite des fonds disponibles.

14. Le Sous-comité rappelle sa décision de mai 2015 de mettre à disposition un montant maximum de 30 millions de dollars sous forme de financement pour la mise en œuvre du DGM (y compris la composante mondiale et nationale), dans la limite des fonds disponibles. Le Sous-comité rappelle également sa décision ultérieure d'octobre 2015 approuvant les enveloppes indicatives (d'un montant maximum de 4,5 millions de dollars chacune) affectées à la composante nationale du DGM dans les six nouveaux pays pilotes du FIP, et l'enveloppe allouée à la composante mondiale du DGM.

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR.**

**PLAN D'INVESTISSEMENT DU NEPAL AU TITRE DU FIP**

15. Ayant examiné le document FIP/SC.19/6, intitulé Plan d'investissement du Népal au titre du FIP, le Sous-comité du FIP approuve le plan d'investissement.

16. Le Sous-comité prend note de la demande soumise d'un montant de 24 millions de dollars (6,1 millions de dollars sous forme de don et 17,9 millions de dollars sous forme de prêt). Le Sous-comité réaffirme que tous les montants alloués sont proposés à titre indicatif à

des fins de planification et que le financement sera approuvé sur la base de projets de haute qualité, dans la limite des fonds disponibles.

17. Le Sous-comité approuve l'octroi de financements pour la préparation de projets d'un montant de 500 000 dollars pour les cinq projets suivants :
- a. « Gestion durable des forêts par le biais du CBFM » (100 000 dollars)
  - b. « La gestion des forêts au service d'une économie axée sur les ressources forestières » (100 000 dollars)
  - c. « Mise en valeur des forêt privées » (100 000 dollars)
  - d. « Renforcement des services environnementaux par le tourisme axé sur la nature » (100 000 dollars)
  - e. « Gestion des bassins versants au moyen de technologies innovantes » (100 000 dollars)

18. Le Sous-comité rappelle sa décision de mai 2015 de mettre à disposition un montant maximum de 30 millions de dollars sous forme de financement pour la mise en œuvre du DGM (y compris la composante mondiale et nationale), dans la limite des fonds disponibles. Le Sous-comité rappelle également sa décision ultérieure d'octobre 2015 approuvant les enveloppes indicatives (d'un montant maximum de 4,5 millions de dollars chacune) affectées à la composante nationale du DGM dans les six nouveaux pays pilotes du FIP, et l'enveloppe allouée à la composante mondiale du DGM.

**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR. PLAN D'INVESTISSEMENT DU BANGLADESH AU TITRE DU FIP**

19. Ayant examiné le document FIP/SC.19/7, intitulé Plan d'investissement du Bangladesh au titre du FIP, le Sous-comité du FIP approuve le plan d'investissement.
20. Le Sous-comité reconnaît le niveau d'affectation des contributions annoncées par les pays membres contributeurs au FIP, conformément à sa décision de mai 2015. Le Sous-comité note également que si des ressources devenaient disponibles suite à la mise en œuvre de la politique de gestion de la réserve de projets du FIP, ces ressources pourraient être fournies aux nouveaux pays bénéficiaires du FIP pour la mise en œuvre de leurs plans d'investissement et le Sous-comité prendra une décision concernant l'affectation de ces ressources une fois qu'elles seront disponibles.
21. Le Sous-comité encourage le gouvernement bangladais et les BMD à rechercher activement des ressources auprès d'autres sources bilatérales ou multilatérales pour financer le développement et la mise en œuvre des projets prévus dans le plan d'investissement.

**POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR. PLAN D'INVESTISSEMENT DU CAMEROUN AU TITRE DU FIP**

22. Ayant examiné le document FIP/SC.19/8, intitulé Plan d'investissement du Cameroun au titre du FIP, le Sous-comité du FIP approuve en principe le plan d'investissement.

23. Le Sous-comité note que le plan d'investissement est également en cours d'examen par l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI) et pourrait être révisé à la suite de cet examen. À ce titre, le Sous-comité invite le gouvernement camerounais à soumettre toute révision du plan d'investissement au Sous-comité pour information.

24. Le Sous-comité reconnaît le niveau d'affectation des contributions annoncées par les pays membres contributeurs au FIP, conformément à sa décision de mai 2015. Le Sous-comité note également que si des ressources devenaient disponibles suite à la mise en œuvre de la politique de gestion de la réserve de projets du FIP, ces ressources pourraient être fournies aux nouveaux pays bénéficiaires du FIP pour la mise en œuvre de leurs plans d'investissement et le Sous-comité prendra une décision concernant l'affectation de ces ressources une fois qu'elles seront disponibles.

25. Le Sous-comité encourage le gouvernement camerounais et les BMD à rechercher activement des ressources auprès d'autres sources bilatérales ou multilatérales pour financer le développement et la mise en œuvre des projets prévus dans le plan d'investissement.

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR.**

**PLAN D'INVESTISSEMENT DU RWANDA AU TITRE DU FIP**

26. Ayant examiné le document FIP/SC.19/9, intitulé Plan d'investissement du Rwanda au titre du FIP, le Sous-comité du SREP approuve le plan d'investissement.

27. Le Sous-comité reconnaît le niveau d'affectation des contributions annoncées par les pays membres contributeurs au FIP, conformément à sa décision de mai 2015. Le Sous-comité note également que si des ressources devenaient disponibles suite à la mise en œuvre de la politique de gestion de la réserve de projets du FIP, ces ressources pourraient être fournies aux nouveaux pays bénéficiaires du FIP pour la mise en œuvre de leurs plans d'investissement et le Sous-comité prendra une décision concernant l'affectation de ces ressources une fois qu'elles seront disponibles.

28. Le Sous-comité encourage le gouvernement rwandais et les BMD à rechercher activement des ressources auprès d'autres sources bilatérales ou multilatérales pour financer le développement et la mise en œuvre des projets prévus dans le Plan d'investissement.

**POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR.**

**PLAN D'INVESTISSEMENT DE LA ZAMBIE AU TITRE DU FIP**

29. Ayant examiné le document FIP/SC.19/, intitulé Plan d'investissement de la Zambie au titre du FIP, le Sous-comité du FIP approuve le plan d'investissement en tant que cadre stratégique de haut niveau.

30. Le Sous-comité reconnaît le niveau d'affectation des contributions annoncées par les pays membres contributeurs au FIP, conformément à sa décision de mai 2015. Le Sous-comité note également que si des ressources devenaient disponibles suite à la mise en œuvre de la politique de gestion de la réserve de projets du FIP, ces ressources pourraient être fournies aux

nouveaux pays bénéficiaires du FIP pour la mise en œuvre de leurs plans d'investissement et le Sous-comité prendra une décision concernant l'affectation de ces ressources une fois qu'elles seront disponibles.

31. Le Sous-comité encourage le gouvernement zambien et les BMD à rechercher activement des ressources auprès d'autres sources bilatérales ou multilatérales pour financer le développement et la mise en œuvre des projets prévus dans le plan d'investissement.

**POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR. QUESTIONS DIVERSES**

32. Les coprésidents ont proposé d'ajouter un paragraphe supplémentaire aux décisions d'approbation des plans d'investissement de la République du Congo, de l'Équateur et du Népal dans le cadre du DGM. Le Sous-comité a approuvé le libellé qui est maintenant reflété dans la décision finale approuvée concernant ces points de l'ordre du jour.

33. Les membres du Mexique, du Brésil, de la Zambie et de la République démocratique du Congo ont exprimé leur soutien au travail effectué dans le cadre du FIP et ont encouragé les membres à poursuivre les discussions sur les options de financement et sur les moyens de fournir davantage de ressources aux pays.

34. Le représentant de l'organisation d'observateurs de la société civile, Derecho, Ambiente y Recursos Naturales (DAR), a informé le Sous-comité que les observateurs présenteront une déclaration de soutien au FIP et a demandé à l'Unité administrative des FIC de mettre en ligne cette déclaration et de la partager avec les membres du Sous-comité.

**POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR. CLOTURE DE LA SEANCE**

35. La réunion a été déclarée close le jeudi 14 décembre 2017 à 13h15.